



Annulation vol pour le Japon 2 avril prochain

Par Visiteur

Je devais partir au Japon le 02 avril.

Je dispose de billets Paris-Tokyo avec escale à Rome.

Alitalia, la compagnie aérienne, me rajoute une escale à Osaka.

Puis je me faire rembourser totalement mon billet au motif que cette escale supplémentaire n'était pas prévue lorsque j'ai acheté mon billet ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Dans quelle proportion l'ajout de cette escale modifie votre voyage? Combien d'heures de plus sur la durée du trajet cela engendre?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

A la base nous devons partir de Paris à 10h10 et arriver à Tokyo le lendemain à 10h10 heure locale. Cette escale supplémentaire nous fait arriver à Tokyo à 13h15, soit plus de 3 heures après l'heure initialement prévue.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que le nombre d'heures ajoutées à votre vol ne modifie pas considérablement et de façon substantielle votre voyage, je crains fort que l'agence refuse le remboursement du vol car bien souvent en raison des retards le délai entre le départ et l'arrivée peut être rallongé et que cette nouvelle escale n'est pas nécessairement un fait qui leur est inhérent.

Si vous n'arrivez pas à obtenir le remboursement vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile sur le fondement de l'article 1184 du code civil.

Cordialement